



Verband der Kantonschemiker der Schweiz  
Association des chimistes cantonaux de Suisse  
Associazione dei chimici cantonali svizzeri

Le 20 janvier 2015

## Communiqué de presse

### ***Transport réfrigéré de denrées alimentaires : 19% de conditions insatisfaisantes***

L'Association des chimistes cantonaux de Suisse (ACCS) a réalisé l'an dernier une grande campagne de contrôles en collaboration avec la police. Près de 900 véhicules de transport de denrées alimentaires, particulièrement des véhicules réfrigérants, ont été contrôlés dans ce cadre. Peu d'irrégularités ont été constatées sur les gros véhicules de transport international de denrées à l'état réfrigéré ou surgelé. En revanche, il reste beaucoup à faire dans les véhicules de transport local. Dans 17% des cas, les véhicules affichaient des températures de conservation des denrées supérieures de 3 degrés au moins aux normes légales ou aux températures prescrites par le producteur.

Le transport routier de denrées alimentaires a été contrôlé en 2014 dans tous les cantons suisses. C'est l'Association des chimistes cantonaux qui est à l'origine de cette campagne, qu'elle a réalisée avec le concours de la police. L'objectif était surtout de vérifier que les températures de réfrigération nécessaires étaient respectées dans les véhicules transportant des denrées périssables, même pendant les mois chauds de la période estivale. Le respect des températures de réfrigération est en effet important pour garantir la sécurité alimentaire et il contribue largement à réduire le gaspillage alimentaire. Près de 900 camions transportant des denrées alimentaires ont été arrêtés et contrôlés entre mai et septembre derniers. Parmi eux figuraient 424 camionnettes d'un poids total autorisé en charge (PTAC) de 3,5 tonnes au plus, 135 véhicules de transport d'un PTAC compris entre 3,5 et 12 tonnes, 115 camions d'un PTAC compris entre 12 et 16 tonnes et 223 semi-remorques d'un PTAC de plus de 16 tonnes.

Sur la totalité des véhicules contrôlés, 19% d'irrégularités ont été constatées, dont la plupart (17%) consistaient en une réfrigération insuffisante. Ce sont sur les véhicules de transport d'un PTAC compris entre 3,5 et 12 tonnes que les irrégularités sont les plus fréquentes ; 35% d'entre eux ont dû faire l'objet d'un signalement. Les camions les plus gros, parmi lesquels les véhicules de transport international, affichent quant à eux le plus faible taux d'irrégularités, qui est de 10% dans cette catégorie.

Parmi les manquements constatés, on a trouvé une température légèrement trop élevée dans 5% des cas, nettement trop élevée (jusqu'à 6° C de trop) dans 6% des cas et très excessive dans 6% des cas également. La température de certains véhicules isolés était si élevée que la sécurité alimentaire n'était plus totalement garantie et qu'il a fallu détruire leur chargement. Dans un cas, le chauffeur - qui roulait depuis deux jours - a avoué qu'il avait oublié de brancher son camion au réseau électrique la nuit pour maintenir la réfrigération.

D'autres types d'irrégularités ont été constatés sur divers véhicules. Certains ont fait l'objet d'un signalement en raison de leur aménagement intérieur, comme une mauvaise étanchéité des portes, des équipements rouillés ou plus généralement le manque de propreté. Enfin, la police en a signalé certains pour infraction aux conditions de circulation.

**Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser aux personnes suivantes avant 12h00 :**

- Dr Rolf Etter, chimiste cantonal zurichois, au 043 244 71 00 (en allemand)
- Dr Patrick Edder, chimiste cantonal genevois, au 022 546 56 00 (en français)
- Dr Marco Jermini, chimiste cantonal tessinois, au 091 814 61 11 (en italien)